

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2014, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Spring, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Spring, président, ouvre la 5^{ème} et avant dernière séance de l'année. Il adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse, ainsi qu'à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les points 6 et 7 de l'ordre du jour.

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2014
3. Communications du président et du maire
4. Votation d'un crédit additionnel de CHF 265'000.- pour le remboursement du prêt LIM de la Fondation Reine-Berthe – décider du mode financement : décision
5. Fixation du nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2015 suite à l'acceptation en votation populaire du 28 septembre 2014 du projet de nouvelle alimentation en eau (acquisition d'une nouvelle source d'alimentation en eau par le Puits profond de Sonvilier) et de modernisation du réseau d'eau potable imérien : décision
6. Plan financier 2016-2019 : information
7. Examen du projet de budget 2015 : approbation éventuelle
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'882'000.-, prévu au plan financier 2016-2019, pour la finalisation des travaux de viabilisation et le renforcement de l'alimentation électrique à la zone industrielle de La Clef – décider du mode de financement : décision et préavis au Corps électoral
9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un nouveau câble MT (moyenne tension) entre la rue de Sébastopol et le départ de la ligne Sud – décider du mode de financement : décision
10. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection du terrain de Châtillon – décider du mode de financement : décision
11. Motions et interpellations
12. Réponses aux motions et interpellations
13. Petites questions
14. Réponses aux petites questions
15. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR),

Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Ali Assaf (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Johan Wermeille (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Patrick Tanner (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück.

Presse : M. Patrick Cerf (Le Quotidien jurassien), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Pablo Cuixeres (Telebielingue).

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Spring, président : "Une délégation importante de votre bureau a pu, ce matin, suite à la décision favorable du Conseil de ville du 19 juin 2014, assister à la pose de la première pierre du Parc technologique III, en présence du Conseiller d'Etat M. Andreas Rickenbacher. Pour rappel, les travaux de construction qui ont débuté dureront jusqu'au mois de novembre 2014, puis reprendront dès la fin de la pause hivernale pour s'achever en novembre 2015. Nous nous réjouissons naturellement de voir ces locaux occupés par de nouvelles entreprises qui auront trouvé à Saint-Imier l'environnement favorable à leur développement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas de communication."

4. Votation d'un crédit additionnel de CHF 265'000.- pour le remboursement du prêt LIM de la Fondation Reine-Berthe – décider du mode financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la demande présentée par la Fondation Reine Berthe le 8 octobre 2012, ainsi que le dossier y relatif.

La Fondation Reine Berthe est à l'origine de la rénovation et transformation complètes en centre culturel du Relais culturel d'Erguël, pour un coût total supérieur à 4 millions de francs. Après la réalisation des travaux, une copropriété par étage a été créée. La Municipalité de Saint-Imier a acquis 600 pour mille des locaux, pour y installer la Bibliothèque régionale et la Ludothèque, et disposer d'une salle de spectacles. La Fondation Reine Berthe est demeurée propriétaire des 400 pour mille restants; ceux-ci sont occupés par le CCL et le Musée de

Saint-Imier qui versent une location, ainsi que pour une partie moins importante par l'ancienne forge et la fondation Theurillat.

L'ensemble du projet a été financé, notamment, par un prêt LIM sans intérêt accordé à la Fondation Reine Berthe pour un montant total de CHF 925'000.-, remboursable en 30 annuités à compter de 1994. A l'époque, selon les décisions prises, il avait été prévu que la Municipalité rembourserait les 2 tiers de ce montant, et la Fondation Reine Berthe le tiers restant. Le 27 avril 1994, la Municipalité avait répondu favorablement à une demande de la Fondation Reine Berthe et accepté que cette répartition deux tiers/un tiers soit exécutée de la manière suivante : la Municipalité amortit pendant les 20 premières années et la Fondation Reine Berthe amortit pendant les 10 dernières années.

Le 8 octobre 2012, la Fondation Reine Berthe a informé qu'il ne lui était financièrement pas possible d'assurer le remboursement des 10 dernières années. La commission des finances a traité très attentivement ce dossier à plusieurs reprises. Les ressources de la Fondation Reine Berthe sont constituées essentiellement des loyers payés par le Musée de Saint-Imier – soit la Municipalité de Saint-Imier – et le CCL – financé en partie par les subventions municipales –. Augmenter les revenus se traduirait donc par une hausse des charges de la Municipalité (hausse du loyer ou des subventions) ou par une baisse des prestations culturelles offertes. En outre, un examen attentif permet de constater que le prix d'acquisition par CHF 571'000.- des 600 pour mille par la Municipalité était, par rapport aux coûts totaux de construction, assez favorable. Même en s'acquittant de la totalité du prêt LIM par CHF 925'000, et non des deux tiers comme prévu en 1994, la Municipalité aura en définitive contribué de manière adaptée aux coûts de cette réalisation.

Il serait possible de décider d'année en année, lors de l'élaboration du budget, du remboursement de l'annuité LIM en faveur de la Fondation Reine Berthe. C'est ainsi qu'il a été fait pour les annuités 2013 et 2014. Toutefois, cette solution serait source de précarité et d'incertitudes sur l'avenir du Relais Culturel d'Erguël. Le Relais Culturel d'Erguël joue un rôle très important pour Saint-Imier et sa région. Le CCL, le Musée de Saint-Imier et la Bibliothèque viennent de se voir reconnaître le statut d'institutions régionales dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Il est important qu'elles puissent bénéficier de perspectives sûres. Par ailleurs, la Municipalité a toujours pu compter sur des engagements intéressants de la LIM et désormais des prêts NPR; il ne serait guère judicieux de mettre en péril le remboursement d'un de ces prêts.

Aussi, la commission des finances propose que la Municipalité prenne à sa charge le remboursement du solde du prêt LIM. Si les dépenses interviendront au fur et à mesure de l'échéance des annuités, le montant total doit faire l'objet d'une décision unique, qui garantit la pérennité de la Fondation Reine Berthe. Ce crédit supplémentaire est de la compétence du Conseil de ville (art. 44 al. 1 lit. c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Saint-Imier).

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville le vote du crédit additionnel sollicité.

Ouverture de la discussion :

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "En 1994, un prêt LIM sur 30 ans sans intérêt de CHF 925'000.- a été accordé à la Fondation Reine Berthe. Il avait été prévu que la commune amortirait 2/3 de ce montant pendant les 20 premières années et la fondation le 1/3 restant les 10 dernières années. Les ressources actuelles ne permettent pas à la Fondation Reine Berthe de rembourser ce prêt comme il avait été prévu. Nous pouvons le comprendre puisque les ressources de celle-ci sont essentiellement constituées des loyers payés par le Musée et le CCL. Si la fondation décidait d'augmenter ces loyers, cela impliquerait une hausse des charges de la Municipalité, puisque le loyer du Musée est payé par la Municipalité et que le CCL est financé en partie par des subventions municipales. De plus, il ne serait pas judicieux de mettre en péril le remboursement d'un des prêts de la LIM avec laquelle la Municipalité collabore régulièrement. Par ailleurs, la pérennité du Relais culturel d'Erguël serait aussi menacée. La fraction alliance jurassienne tient à soutenir l'offre

culturelle que nous avons la chance d'avoir à Saint-Imier. Nous acceptons donc le crédit additionnel de CHF 265'000.- pour le remboursement du prêt LIM."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a examiné ce dossier avec attention. C'est un peu l'histoire du serpent qui se mord la queue. Il est rare que des fondations culturelles puissent subvenir à leurs charges sans apport d'argent de l'extérieur à part, peut-être, Le Moulin Rouge."

... rires...

M. Eric Achermann, PLR : "Le Relais culturel d'Erguël est nécessaire à la vie culturelle de Saint-Imier et de la région, et pour cette raison le parti libéral radical approuve le crédit additionnel de CHF 265'000.- à répartir sur 10 ans."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Comme les autres fractions, le parti socialiste apprécie aussi le Relais culturel d'Erguël qui est un fleuron de notre vie culturelle et associative. Nous sommes très reconnaissants envers les initiateurs du projet qui ont sauvé ce bâtiment et qui l'ont aussi mis à disposition du public. Comme cela a été dit, cette réalisation a été possible notamment par un prêt LIM et maintenant nous discutons de son remboursement. Nous faisons la même analyse, c'est-à-dire que les loyers payés par les locataires ne permettent pas à la fondation de rembourser ce prêt. Si ces loyers avaient été plus élevés, eh bien pour la commune, cela aurait aussi signifié qu'il aurait été nécessaire de verser des subventions plus élevées à ces institutions. Il est vrai qu'à l'époque où les travaux ont été achevés, il semblait que la solution 2/3, 1/3, pouvait être respectée. Nous avons réalisé par la suite que "Non". Tout ceci pour dire, comme les autres fractions, que le parti socialiste soutient la proposition faite ici. Nous pouvons aussi dire que notre commune a été une très bonne cliente des prêts LIM, et également maintenant des prêts de la Nouvelle Politique Régionale, puisque l'on vient de poser la première pierre d'un dossier où il y a aussi une aide de la Nouvelle Politique Régionale. Donc, en résumé, nous acceptons."

M. Thierry Spring, président : "Les personnes qui acceptent d'engager un crédit additionnel de CHF 265'000.-, pour le remboursement du prêt LIM de la Fondation Reine-Berthe, et de s'en acquitter au fur et à mesure de l'échéance des annuités, sont priées de le faire en se levant."

L'objet est accepté à l'unanimité.

5. Fixation du nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2015 suite à l'acceptation en votation populaire du 28 septembre 2014 du projet de nouvelle alimentation en eau (acquisition d'une nouvelle source d'alimentation en eau par le Puits profond de Sonvilier) et de modernisation du réseau d'eau potable imérien : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 28 septembre 2014, le Corps électoral a approuvé le projet de nouvelle alimentation en eau (acquisition d'une nouvelle source d'alimentation en eau par le Puits profond de Sonvilier) et de modernisation du réseau d'eau potable imérien par 1116 oui contre 161 non. La décision prise par le Corps électoral portait également sur l'augmentation du prix de l'eau potable de CHF 0.92 par m³ au maximum dès le 1^{er} janvier 2015. Le message au Corps électoral précisait que l'augmentation totale du prix de l'eau potable dépendrait de la participation ou non de Renan et de Sonvilier à ce projet. Elle devait être de CHF 0.92 par m³ si Renan et Sonvilier ne participaient pas au projet, et de CHF 0.82 par m³ si ces communes participaient. Dans l'intervalle, le Conseil municipal de Renan a fait part de son intérêt. L'intérêt de Sonvilier est très probable. Il appartiendra évidemment aux assemblées

communales de Renan et de Sonvilier de décider de la participation ou non de leur commune. Toutefois, à ce stade, il est proposé de retenir comme probable cette participation et de fixer la hausse de prix de l'eau à CHF 0.82 par m³ et non à CHF 0.92 par m³. Les tarifs soumis au Conseil de ville sont fondés sur ce montant.

Même si la hausse du prix de l'eau a été décidée par le Corps électoral lors de la votation du 28 septembre 2014, elle implique une modification du tarif, qui est de la compétence du Conseil de ville.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du nouveau tarif de l'eau et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ouverture de la discussion :

Mme Nicole Leblois, AJU : "Nous le savons, le prix de l'eau doit couvrir toutes les charges du distributeur, sans être subventionné, et les infrastructures telles que bâtiments, captages, réservoirs, réseau de conduites souterraines doivent être exploitées, entretenues, renouvelées. Le consommateur supporte donc les coûts de la distribution d'eau en fonction de sa consommation. C'est le principe du "consommateur-payeur". Mais que signifie "en fonction de la consommation" ? Le coût de ces infrastructures, en particulier celui du réseau de conduites, est très élevé et engendre des charges fixes très élevées, largement indépendantes de la consommation moyenne, mais directement proportionnelles à la consommation de pointe. Un tarif approprié doit intégrer cette part de charges fixes sous forme de taxe de base fixe. Dans le prix de l'eau, chacun de nous paie pour l'utilisation de l'infrastructure en fonction de sa consommation de pointe, ainsi qu'une part variable en fonction de la consommation qui couvre le reste des charges. Alors que la judicieuse économie de cet or bleu est à encourager, il est dommage que ce modèle de calcul, fidèle au principe du consommateur-payeur, n'incite malheureusement pas à l'économie puisqu'une baisse de la consommation entraîne une augmentation de son prix au mètre cube. L'eau potable est une denrée vitale et irremplaçable. Pour en disposer selon nos besoins, jour et nuit, il suffit d'ouvrir le robinet. C'est une prestation irremplaçable qui a, certes, un coût. Cependant, pour notre consommation quotidienne, préférerions-nous aller chercher une quinzaine de seaux d'eau à la fontaine la plus proche ? Nous pouvons en douter. . Aussi, dans la suite de l'approbation, en septembre dernier par le Corps électoral, du projet de nouvelle alimentation en eau par le Puits profond des Sauges et de la modernisation du réseau d'eau imérien, la fraction alliance jurassienne accepte l'augmentation proposée de 82 cts par mètre cube, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Et pour conclure, nous nous réjouissons d'ores et déjà de la collaboration probable avec les communes de Renan et de Sonvilier qui, ajoutée à celle du Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (qui lui regroupe 25 communes et syndicats des cantons du Jura et de Berne), en fait un véritable projet régional."

M. Daniel Müller, PLR : "Fixation du nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2015 à la suite de son acceptation par le peuple lors de la votation du 28 septembre 2014. Afin de permettre l'acquisition de la nouvelle source d'alimentation en eau potable du Puits profond de Sonvilier ainsi que de réaliser la modernisation du réseau d'eau imérien, le parti libéral radical accepte le nouveau tarif de l'eau à 82 cts par m³ et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Question :

- A ce jour, connaissons-nous déjà les décisions des communes de Renan et Sonvilier, font-elles avec nous ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "On peut indiquer que la commune de Renan a informé qu'elle souhaitait participer et que c'est évidemment son organe compétent qui allait devoir en décider. Au niveau de la commune de Sonvilier, je ne crois pas qu'il y ait une décision officielle, mais les contacts démontrent que le Conseil municipal est très intéressé à

participer. Donc, on peut estimer qu'on devra travailler avec ces communes pour finaliser le projet et puis, ensuite, formellement, ce sera à leur organe compétent, c'est-à-dire l'Assemblée communale, de décider. Ce sera un objet important à trancher puisqu'il impliquera, sans aucun doute aussi pour ces communes, des adaptations sur le prix de l'eau."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci M. le maire pour vos explications."

M. Vital Carnal, SOC : "La population imérienne a plébiscité l'acquisition d'une nouvelle source d'alimentation en eau et la modernisation du réseau d'eau potable, et a accepté de fait une augmentation de prix du mètre cube d'eau pour financer ce magnifique projet. Compte tenu de la probable participation des communes de Renan et Sonvilier, l'augmentation proposée est de 82 cts par mètre cube, alors qu'elle pourrait s'élever à 92 cts sans leur participation. La fraction socialiste accepte l'augmentation proposée de 82 cts par m³ dès le 1^{er} janvier 2015."

M. Thierry Spring, président : "Les personnes qui acceptent le nouveau tarif de l'eau propre selon la grille (tablette) fixant les taxes de base pour la consommation par trimestre, ainsi qu'un prix de CHF 1.80 pour tous les m³ consommés, avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2015, le manifestent en se levant."

L'objet est accepté à l'unanimité.

6. Plan financier 2016-2019 : information

Rapport du Conseil municipal (points 6 et 7) :

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète comprenant 13 parties dont le projet de budget 2015.

Brièvement résumé, le budget 2015 peut être qualifié de favorable. En effet, il a pu être élaboré en tenant compte d'une conjoncture toujours soutenue et d'une hausse des revenus par rapport au budget précédent. Cette hausse concerne le produit de l'impôt sur le revenu des personnes morales qui a été inscrit à un niveau fondé sur les comptes 2013, perspective qui peut être retenue à ce jour, en fonction de l'état de la conjoncture actuelle. La réforme III de la fiscalité des entreprises, discutée au niveau fédéral, dont les enjeux sont conséquents et très complexes, aura certainement des conséquences défavorables sur ce point. Son entrée en vigueur est prévue en 2019 selon les projections actuelles. La hausse concerne également le revenu des personnes physiques. Cette progression est fondée pour partie sur l'accroissement de la population enregistré ces dernières années et pour partie sur l'effet des mesures d'économie décidée par le Grand Conseil à l'automne 2013. En effet, la déduction forfaitaire de CHF 7'200.- pour les frais d'acquisition du revenu a été supprimée; cela implique, pour les personnes concernées, une hausse correspondante du revenu imposable, et par conséquent une hausse du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Diverses demandes formulées par les commissions concernées ont pu être prise en compte. Il en va ainsi de la hausse de la subvention au Ski club (pour tenir compte de son mouvement junior), de celle du CCL (pour contrebalancer l'abandon de subventions cantonales particulières que la LEAC ne permet plus, étant précisé que la régionalisation à venir de certaines institutions, dont le Musée de Saint-Imier, aura elle des effets favorables) et de l'introduction d'une subvention à la troupe Saintimania.

Les attributions aux fonds d'entretien des immeubles et des routes sont effectuées à 54,7 % pour les immeubles administratifs, à 19,7 % pour les immeubles du patrimoine financier et à 72,1 % pour les routes. Cela correspond à ce qui avait été fait lors de l'élaboration des budgets précédents. En cas de résultat plus favorable qu'escompté, des attributions

complémentaires peuvent être proposées au Conseil de ville, afin d'assurer un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal.

Les investissements bruts prévus dans le patrimoine administratif pour 2015 se montent à **CHF 6'938'000.-**. De cette somme, il faut retrancher CHF 892'000.- de subventions et/ou de ventes pour arriver à un montant total net d'investissements de **CHF 6'046'000.-**, dont **CHF 1'028'000.-** concernent les eaux. Concernant le patrimoine financier, il est demandé des dépenses brutes et à la fois nettes de **CHF 1'115'000.-**. Le total des investissements nets (patrimoines administratif et financier) se monte donc à la somme de **CHF 7'161'000.-**. Ce montant est supérieur à la capacité d'autofinancement de CHF 3'500'000.-. Toutefois, les besoins réels, compte tenu des infrastructures importantes, sont sans doute supérieurs à la capacité d'autofinancement. De plus, le niveau des investissements effectifs en 2014 sera très inférieur au montant prévu. Cela s'explique dans une grande mesure par le fait que des investissements prévus ne seront engagés effectivement qu'en 2015 (par exemple : Halles de gymnastique). Les investissements prévus en 2015 comportent une part des investissements non réalisés en 2014. Le montant prévu pour 2015 peut donc être lu sur deux années.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2015 qui présente un déficit de **CHF 432'470.-**. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75,
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰,
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne,
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014,
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 22 octobre 2009,
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets, et
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-).

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, président : "Je propose de traiter le point 6 et le point 7 ensemble. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas. Bien, passons le plan financier et le budget en revue, page par page, rubrique par rubrique."

Mme Talika Gerber, PLR : "Page 72, 8 Economie publique, 830.365.04 Subventions accordées à Jura bernois Tourisme. Le parti libéral radical aimerait connaître quel est l'avenir du bureau, voire du guichet, de Jura bernois Tourisme à Saint-Imier."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Comme je l'avais déjà annoncé ici, la réorganisation est actuellement en cours. Une menace certaine pesait sur le bureau d'accueil de Saint-Imier, mais aussi sur celui de La Neuveville, et celui de Moutier. Les dernières séances que j'ai eues, que ce soit avec le Parc régional Chasseral, ou avec la direction de Jura bernois Tourisme, montrent que nous arrivons à une solution que j'estime des plus satisfaisantes étant donné la situation. Toutefois, aucun accord formel n'ayant été fait à ce jour, il m'est difficile de rentrer dans le détail pour éviter de créer un malentendu. Les pistes qui sont en cours de validation dans les différentes organisations me laissent penser à une solution qui sera tout à fait satisfaisante et sans coût supplémentaire pour notre commune. Je vais probablement pouvoir vous donner des nouvelles définitives lors du prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie d'ores et déjà M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, pour ces réponses."

M. Eric Achermann, PLR : "Page 73, 8 Economie publique, 840.318.02, Promotion de l'économie et de l'habitat. Il est indiqué CHF 123'300.-. Est-il bien juste que ce fonds est alimenté par l'augmentation de la taxe immobilière de 0,2 % ? Il me semble que nous avons dit qu'il devait être utilisé pour de la promotion, et qu'il devait aussi servir à l'engagement d'une personne qui deviendrait responsable de cette tâche. J'aimerais savoir – c'est en vigueur depuis 2-3 ans – quelle somme contient ce fonds et comment est-il utilisé ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Lorsque ce point a été discuté en commission des finances, et également en commission économique et touristique, l'objectif qui se cachait derrière cette taxe était de permettre l'engagement d'une personne qui serait en partie chargée de la promotion économique et puis du développement de la cité. De plus, ce fonds serait dévoué à des mesures de promotion et de développement, de l'habitat et de l'économie. Nous avons, à l'heure actuelle, utilisé partiellement ce montant qui est à disposition pour différents projets. Notamment le projet de valorisation de Saint-Imier en tant que centre de compétences en matière de plasturgie. Nous avons également utilisé ce fonds pour mener une étude dans le domaine hôtelier. Concernant la question d'engager une personne, qui constituerait probablement la principale dépense de ce fonds, et bien ceci a été abordé à plusieurs reprises en commission économique et touristique. Cette idée a été mise de côté et ce, jusqu'à la conclusion du rapport sur la réorganisation du personnel communal. On ne voulait pas engager une personne alors que tout d'un coup les conclusions amenaient à une réorganisation interne. Le solde de ce fonds, comme le prévoit le règlement, est affecté, ou réaffecté, en fin d'année au Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Voilà ce que je peux vous indiquer pour le moment. Je peux encore vous dire qu'avec le démarrage du chantier du PTSI III, nous allons avoir besoin de ressources pour suivre ce projet, et nous imaginons utiliser une partie du fonds pour ce suivi."

M. Eric Achermann, PLR : "Je remercie M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, pour la réponse. Nous suivrons ceci avec attention."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Pour 2015, il est prévu CHF 150'000.- pour la réfection des jardins publics. Cela doit faire deux ou trois exercices que le même montant figure au budget des investissements. Depuis le temps que la fraction alliance jurassienne attend que quelque chose soit enfin entrepris, j'ose espérer que cette fois-ci vous allez utiliser l'argent que vous demandez. Ou faudra-t-il attendre qu'une éventuelle fête de lutte bien arrosée soit organisée sur un des jardins publics pour que les choses s'accélèrent ? Blague à part, j'aimerais demander à M. Christian Schluemp, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, pour la énième fois où on en est avec ces jardins publics ?"

M. Christian Schluemp, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous avons traité, à plusieurs reprises, en commission, le sujet des jardins publics. Il faut avouer qu'à ce jour aucune décision n'a été prise puisque les projets qui nous ont été soumis par des entrepreneurs régionaux dépassaient tous le budget qui nous a été alloué. La dernière variante qui avait été retenue par la commission était d'utiliser le montant de CHF 150'000.- pour refaire uniquement un jardin. Lorsque nous avons décidé d'aller de l'avant, la commission des finances n'a pas été d'accord en indiquant que le montant figurant au budget devait permettre la rénovation des trois parcs. Nous avons repris le dossier, et nous avons à nouveau demandé des offres pour la énième fois aussi. 150'000.- francs ne suffisent pas. Il faudrait avoir CHF 150'000.- par jardin public. Nous avons celui de la rue du Vallon où il faut tout refaire. Celui de la rue Champs de la Pelle. Et encore celui de la rue Champ de la Pierre qui souffre terriblement du climat. Nous pourrions très bien acheter des jeux, sans réaliser d'amélioration, mais les membres de la commission

n'ont pas tous partagé cette idée. Les membres souhaitent vraiment faire quelque chose de bien avec ces jardins publics."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci pour ces précisions. Je trouve qu'avec CHF 150'000.- on pourrait quand même arriver à faire quelque chose. Ce qui a été proposé à la commission des finances était un peu exagéré. Avec CHF 150'000.-, on doit pouvoir réaliser quelque chose sur les trois jardins publics. A Sonvilier, leur jardin public a été refait assez rapidement et je ne pense pas que cela a coûté plus de CHF 150'000.-. J'espère que l'année prochaine un de mes successeurs pourra demander ce qui s'est passé avec ces jardins publics."

M. Christian Schluemp, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "L'année prochaine votre successeur sera invité à l'inauguration. Nous vous inviterons également."

M. John Buchs, PLR : "Une fois de plus le plan financier et le budget ont donné lieu au sein de notre groupe à un très intéressant débat. Parfois ce sont des détails ou des montants pas très élevés qui suscitent des remarques, interrogations, et questions. Des commentaires reçus du Conseil municipal et de l'administrateur des finances, on peut d'ores et déjà extrapoler que le déficit planifié d'un 1,2 millions de francs pour l'exercice 2014 pourrait être beaucoup plus favorable et même se transformer en bénéfice. En ce qui concerne l'exercice 2015, l'excédent de charges est seulement de CHF 432'000.-. Au vu de la conjoncture actuelle, ce dernier sera également vraisemblablement transformé en excédent de revenus, à moins d'un "ouragan", ce qui est toujours possible, mais peu probable dans notre région. Néanmoins, il faut être prudent, sans avoir le pied constamment sur la pédale du frein. Gouverner c'est prévoir, selon le journaliste et homme politique français Emile Girardin, c'est-à-dire être conséquent, lucide et cohérent. Ce qui nous interpelle c'est naturellement les investissements. Parmi ces derniers ceux que nous assumons financièrement quasiment en totalité pour des installations utilisées par toute la région. Nous faisons ici référence notamment à la patinoire et aux piscines en plein air et couverte. Les investissements nets 2015, du patrimoine financier et administratif se montent à 7,1 millions de francs. Ceci doit être une exception, car il ne sera plus possible à l'avenir d'inscrire au budget des montants aussi élevés pour une commune de 5000 habitants. Ces investissements provoquent rarement des recettes induites, mais plutôt des coûts d'exploitation et à moyen terme et des charges d'entretien parfois importantes. Dans la conjoncture actuelle, et pour autant que le revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales reste identique à celui des dernières années, la commune de Saint-Imier pourrait investir par ses propres moyens entre 3,5 et 4 millions, ces prochaines années. L'augmentation éventuelle des taux hypothécaires pourrait également freiner les investissements si nous devons avoir recours à l'emprunt. L'épée de Damoclès a cependant pour nom : "la réforme de l'imposition des entreprises" qui pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Si un taux unique d'imposition devait être appliqué, il en résulterait une perte fiscale prévisible d'environ 2 millions de francs pour notre commune. Il est évident que trouver des économies dans le budget de fonctionnement pour ce montant n'est pas possible et irréaliste. Il suffit d'observer autour de nous, les communes ou cantons qui font ce douloureux exercice : les conflits et résistances sont programmés et entravent tout développement harmonieux et consensuel. Ceci ne signifie en aucun cas le repli et l'abandon de tout investissement, et surtout de l'entretien du patrimoine de la cité. Nous pensons en particulier aux bâtiments scolaires et administratifs, aux routes, trottoirs, places publiques, jardins publics, salle de spectacles, les halles. La qualité de vie de notre population est également influencée par la qualité des infrastructures, sans compter l'image que notre cité veut donner à l'extérieur. Il faut maintenant, et très rapidement, que les nouvelles autorités qui seront nommées le 30 novembre 2014, empoignent le problème des infrastructures collectives qui servent à toute la région. Nous pensons en particulier à la patinoire qui doit impérativement et rapidement subir une cure de jouvence, aux piscines. Les communes de la région doivent participer financièrement aux investissements, ainsi qu'aux frais d'exploitation, car c'est toute la population de la région qui profite de ces infrastructures collectives en priorité, puis les touristes. Cependant, nous devons également

être ouverts à la construction de nouvelles infrastructures d'intérêt régional sur le territoire des communes voisines, ceci afin d'utiliser rationnellement et avec parcimonie les deniers publics. De lourds investissements sont programmés pour les années futures : il faudra faire des choix et fixer des priorités, car il est trop simple, et ce n'est surtout pas l'avis du parti libéral radical d'augmenter la quotité. Ceci ne signifie pas que nous sommes opposés formellement à une augmentation raisonnable de la quotité. Augmentation qui touchera toutes les catégories sociales et de plein fouet la classe moyenne qui est devenue au fil des années "la vache à traire". Le parti libéral radical observera également avec une attention toute particulière l'évolution des taxes. En effet, M. Stefan Meierhans "Monsieur Prix" relevait dernièrement dans une interview, je cite : "Les collectivités publiques financent de plus en plus leurs prestations par le biais de taxes au détriment du financement par les impôts". Fin de citation. Cette manière de faire est d'ailleurs problématique pour la classe moyenne et les familles, car les taxes tiennent rarement compte de la situation économique de la personne. Un autre paramètre devra également être observé avec attention : il s'agit de l'accroissement de la dette par tête d'habitant. Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de nos enfants demain. En conclusion, le parti libéral radical unanime approuve le budget 2015 avec un déficit de CHF 432'000.-, une quotité d'impôt inchangée de 1,75, ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à dire un merci sincère à toutes les personnes, services, qui ont contribué à l'élaboration du budget 2015, et surtout féliciter M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la fiabilité des informations, sa disponibilité, et ses judicieux conseils."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Comme il est précisé en introduction dans les commentaires qui nous ont été remis, ce n'est pas tant l'élaboration du budget 2015 qui a posé problème aux finances de la Municipalité, mais ce sont les perspectives d'avenir qui s'annoncent sombres, en raison d'investissements prévus durant la prochaine législature bien plus élevés que notre capacité d'autofinancement. Cette situation conduit inéluctablement à une augmentation de la dette communale et à la diminution de la fortune et ce n'est pas tenable à moyen terme. Je rejoins ce que M. John Buchs, PLR, a dit tout à l'heure. 35 millions de francs d'investissements sont souhaités d'ici à 2019, alors que dans le même temps la capacité d'autofinancement de Saint-Imier se situe, si toutes choses restent égales, à 21 millions. Pas besoin d'avoir suivi des cours de comptabilité au Ceff commerce à Tramelan pour comprendre qu'il va manquer 14 millions de francs au bout du compte. Et ceci sans prendre en compte l'assainissement de la Patinoire d'Erguël qui risque de coûter un bras. Et un bras de hockeyeur c'est assez épais. Et je n'ose imaginer la suite, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fiscalité des entreprises prévue en 2019. Quant à la conjoncture, elle ne prête guère à l'optimisme, la croissance en Europe se fait attendre, les prévisions pour la Suisse sont revues à la baisse. Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, je ne suis pas vraiment optimiste quant aux finances futures et je souhaite d'ores et déjà bien du courage au successeur de notre chef actuel. Mais comme je le disais en préambule, pour le budget 2015, même en tenant compte d'investissements qui auraient dû se faire cette année déjà, mais qui ont été reportés, l'optimisme est encore de mise, et les quelque CHF 450'000.- de déficit prévus sont tout à fait supportables. C'est pourquoi la fraction alliance jurassienne recommande d'accepter ce budget tel qu'il nous a été présenté. J'adresse ici mes remerciements au chef des finances, à l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni, ainsi qu'à mes collègues de la sacro-sainte commission des finances avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler durant cette législature qui s'achève avec le sentiment du devoir accompli."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Ce que je vais dire ne sera pas fondamentalement différent de ce qu'il vient de se dire. Pendant la présente législature, la situation financière s'est caractérisée avant tout, et heureusement pour les investissements, par une forte augmentation des recettes des personnes morales. Nos finances se caractérisent aussi, même si en 2015 il y aura une certaine augmentation suite aux modifications de la loi sur les impôts, par une faiblesse du rendement des impôts sur les personnes physiques, ce qui reflète le niveau de revenu que l'on connaît dans notre région. Cela veut dire aussi une forte

dépendance de notre commune vis-à-vis de la conjoncture internationale par l'intermédiaire des recettes des personnes morales, mais aussi des incertitudes, plus que des incertitudes, avec les conséquences à venir pour la prochaine législature suite à l'éventuelle réforme fiscale de l'impôt sur les personnes morales. Ce que nous retenons du commentaire présenté, c'est que les investissements prévus pour 2015 seront plus importants que notre capacité d'autofinancement. Certes, ceci s'explique aussi par le fait que certains investissements prévus pour 2014 se réaliseront l'année prochaine. Nous constatons aussi qu'il y a des investissements prévus au plan financier qui ne sont pas finançables sans une augmentation de la dette. Actuellement, les taux d'intérêts sont bas. Vont-ils rester à ce niveau ? Seul l'avenir pourra le dire. Dans les discussions que nous avons eues au sujet du budget au cours de cette législature, certains éléments relèvent du comique de répétition. Un élément c'est qu'à partir de l'année prochaine, il faudra faire des choix, des priorités. Un autre élément du comique de répétition c'est que les impôts sur les personnes morales se montent à un niveau supérieur à ce qui avait été prévu, mais malgré cela notre endettement augmente. Le risque est grand que l'endettement continue d'augmenter lors de la législature à venir. Rien ne prouve que l'élaboration des budgets sera aussi facile qu'elle l'a été pendant cette législature. Il est vrai que Saint-Imier, comme centre régional, offre des infrastructures qui ne sont pas seulement utilisées par nous, mais aussi par les communes voisines. Mais cela signifie qu'actuellement nous sommes seuls à payer. Je ne pense pas que l'on puisse résoudre l'écart de financement entre notre capacité d'investissements et les besoins qui sont énumérés dans le plan financier avec "entre guillemets" une contribution des communes voisines. Certaines sont dans une situation nettement plus difficile que la nôtre. Je souhaite évidemment que l'on avance dans les collaborations, et même parfois il y a des raisons qui poussent à une fusion de communes. Quelle que soit l'organisation territoriale de notre commune, et de notre région, dans les années à venir, nous n'échapperons pas à des choix difficiles. Et dans ces choix difficiles, il ne faut pas exclure une augmentation des impôts. En conclusion, le parti socialiste approuve le plan financier, ainsi que le budget qui nous est proposé ce soir. Nous remercions l'administrateur des finances pour la qualité de son travail."

Au vote, le budget 2015 qui présente un déficit de **CHF 432'470.-**, fondé sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75,
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰,
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne,
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014,
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 22 octobre 2009,
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets, et
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-),

est accepté à l'unanimité.

M. Thierry Spring, président, remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, d'avoir participé à ce début de séance.

...Il est 20 h 12, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

7. Examen du projet de budget 2015 : approbation éventuelle

Cet objet a été traité sous le point 6 de l'ordre du jour.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'882'000.-, prévu au plan financier 2016-2019, pour la finalisation des travaux de viabilisation et le renforcement de l'alimentation électrique à la zone industrielle de La Clef – décider du mode de financement : décision et préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef de l'équipement à l'appui de cet objet.

Le 21 mai 2000, le Corps électoral a approuvé un crédit de CHF 4'600'000.- pour l'achat de 116'048 m² de terrain et leur viabilisation afin de créer une Zone d'implantation d'entreprises à La Clef. Il était prévu que la viabilisation serait réalisée par étapes, en fonction des besoins. Fin 2013, un montant de CHF 912'445 était encore disponible pour terminer la viabilisation.

Le fort développement actuel de la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef est manifeste, puisque deux entreprises installées en 2006 et 2008 s'agrandissent, qu'une PME est cours de construction, que les travaux de construction du PTSI III ont débuté et qu'un projet important (Tudor Tech SA) est en phase de permis de construire. Aussi, la viabilisation sera achevée. Son coût est devisé à CHF 900'000.-. Cela correspond au solde disponible du crédit voté le 21 mai 2000.

Toutefois, il s'avère que le réseau électrique doit être renforcé dans le secteur Ouest de Saint-Imier, qu'une ancienne station transformatrice doit être rénovée et que les besoins prévisibles obligent à prévoir de nouvelles stations transformatrices dans la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef et à porter le réseau électrique jusqu'à l'extrémité Ouest de la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef.

Le secteur Ouest est actuellement alimenté principalement par un câble en plomb datant de 1972, reliant la station transformatrice située à la Patinoire à la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef. Cette alimentation est vétuste et présente des risques. La sécurité de la desserte de ce secteur de Saint-Imier, qui comporte outre la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef, un home pour personnes âgées, une entreprise et de nombreux immeubles individuels et locatifs, commande de prévoir le remplacement de ce câble. Il est proposé de procéder à ce remplacement.

En outre, une station transformatrice de 1972 se trouve dans les immeubles rue de la Clef 13. Celle-ci ne respecte plus les normes, et doit être modernisée, afin de respecter les prescriptions anti-magnétisme (ORNI). Elle est prévu de l'éloigner des immeubles habités et de l'installer au Sud de la rue de la Clef.

Enfin, les besoins de puissance électriques prévisibles, tant pour le nouveau quartier de construction de villas récemment mis en zone (les coûts de l'équipement de cette zone ne sont pas intégrés à la présente demande de crédit, la situation étant réglée par le contrat approuvé le 15 août 2014 par le Conseil de ville), que pour les entreprises en construction exigent d'installer deux nouvelles stations transformatrices. L'activité à haute valeur ajoutée des entreprises installées dans la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef implique le recours à des équipements dont la consommation électrique est conséquente.

Enfin, il est prévu de relier l'extrémité Ouest de la Rue de la Clef, afin de retrouver les conduites partant du Puits profond des Sauges pour rejoindre le nouveau réservoir à construire au-dessus de l'Hôpital. Ainsi, il sera possible de profiter pleinement des synergies possibles en terme d'infrastructures avec la réalisation de la nouvelle alimentation en eau acceptée par le Corps électoral.

Ces travaux seront réalisés par étapes jusqu'à l'automne 2016. Le coût total est devisé à CHF 1'882'000. Il figure au plan financier 2016-2019. Il convient de réserver la possibilité de

recourir à l'emprunt pour le financer, le montant de l'emprunt dépendant évidemment des liquidités disponibles.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du crédit sollicité, son financement par emprunt si nécessaire ainsi que son préavis favorable à l'attention du Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

Mme Katia Ermel, AJU : "Comme nous avons eu l'occasion de l'entendre à plusieurs reprises, les réseaux électriques sont assez vétustes à Saint-Imier, lors de chaque réalisation de travaux, ceux-ci sont remplacés. Après la rue principale, il est temps de passer au secteur Ouest qui nécessitera prochainement des besoins accrus en électricité. Le câble en plomb qui alimente ce secteur ainsi que l'ancienne station transformatrice, qui datent tous deux de 1972, sont dépassés et ne répondent plus aux normes de sécurité, il est donc indispensable de procéder au remplacement du câble, à la modernisation de la station ainsi qu'à son changement de lieu afin de l'installer au Sud de la rue de la Clef. Les travaux prévus permettront également de relier l'extrémité Ouest de la rue de la Clef, afin de rejoindre les conduites partant du Puits profond des Sauges pour retrouver le nouveau réservoir au-dessus de l'Hôpital. Evidemment ces transformations ont un coût mais lorsque l'on passe dans ce quartier et que l'on voit le bal des pelleteuses et les constructions d'entreprises qui fleurissent dans ce secteur, on ne peut qu'adhérer aux moyens à mettre à leur disposition afin qu'elles puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Par rapport aux importants projets de développement qui sont en cours de réalisation, permettez-moi de vous poser la question suivante :

- Est-ce que tout se déroule normalement ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Effectivement plusieurs projets sont en cours. Ils se déroulent selon la planification, et sans problème à notre connaissance. Pour le projet de l'entreprise Tudor, nous sommes en contacts réguliers, et la planification suit son cours, sans problème particulier non plus. Tout va bien."

Mme Katia Ermel, AJU : "Merci. La fraction alliance jurassienne approuve le crédit de CHF 1'882'000.-, son financement par emprunt si nécessaire, ainsi que son préavis favorable au Corps électoral."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier de la rue de la Clef et est très heureux de voir les PME actuelles s'agrandir, et de nouvelles entreprises s'installer à Saint-Imier. Afin de garantir le développement, le parti libéral radical accepte avec un grand "Oui" ce crédit d'engagement de CHF 1'882'000.-."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste a étudié avec soin ce point 8 de l'ordre du jour, qui relève d'une pure logique et qui s'inscrit tout à fait dans notre désir de voir la commune accueillir de nouvelles entreprises et, par là même, créer des postes de travail. Nous remercions la commune pour les documents concernant cet important objet que nous approuvons sans réserve. Nous approuvons donc la finalisation des travaux de viabilisation et le renforcement de l'alimentation électrique de la zone industrielle de La Clef. Nous approuvons le mode de financement qui nous est proposé avec recours à l'emprunt si nécessaire. Nous sommes pour donner un préavis favorable au Corps électoral."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 1'882'000.-, prévu au plan financier 2016-2019, pour la finalisation des travaux de viabilisation et le renforcement de l'alimentation électrique à la zone industrielle de La Clef, et son financement par emprunt si nécessaire, ainsi que son préavis favorable au Corps électoral, sont acceptés à l'unanimité.

M. Thierry Spring, président : "Le crédit est accepté à l'unanimité. Le bureau du Conseil de ville va préparer le message à l'attention du Corps électoral le plus rapidement possible, puisqu'il doit déjà être prêt pour le 30 octobre 2014, sauf erreur."

9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un nouveau câble MT (moyenne tension) entre la rue de Sébastopol et le départ de la ligne Sud – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef de l'équipement à l'appui de cet objet.

Les analyses faites suite à différentes coupures survenues en 2013 ont démontré que le réseau électrique comportait certaines faiblesses auxquelles il convenait de répondre. Divers travaux ont déjà été accomplis, en particulier dans le secteur de la station transformatrice Tivoli, de laquelle part l'alimentation électrique principale des Longines. Il convient de poursuivre l'effort entrepris et de prévoir le remplacement du câble datant de 1962 situé entre le bas de la Rue de Sébastopol et le départ de la ligne Sud. Cela implique la pose de conduites sous la voie CFF, qui sera réalisée au moyen d'un forage dirigé. Prévus au plan des investissements ces travaux sont devisés à CHF 100'000.-. Ils seront financés par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du crédit sollicité et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a analysé la situation et en a déduit que cet investissement était incontournable. Nous acceptons donc ce crédit de CHF 100'000.- et proposons de l'autofinancer."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance de la nécessité de mettre en place des tubes électriques dans le secteur de Sébastopol en vue de permettre ultérieurement le remplacement du câble de moyenne tension qui alimente actuellement les Longines et qui date de 1962. C'est une première étape qui permettra à plus long terme d'alimenter la Place des Abattoirs et le nouveau supermarché Migros qui y est projeté. Comme nous avons pu le constater avec la petite coupure de courant de mardi soir dernier, on ne peut plus se passer d'électricité, et il paraît dès lors important de maintenir un réseau d'électricité performant tout en le rendant compatible avec nos besoins futurs. La fraction socialiste propose donc de libérer le crédit de CHF 100'000.- prévu au budget des investissements et de le financer par autofinancement."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne recommande de libérer le crédit de CHF 100'000.- qui figure au plan des investissements pour le remplacement du vieux câble datant de 1962 situé en bas de la rue de Sébastopol, et qui alimente les Longines depuis la station Tivoli. Ce nouveau câble souterrain permettra de boucler le secteur Sud du village. Nous en demandons son financement par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un nouveau câble MT (moyenne tension) entre la rue de Sébastopol

et le départ de la ligne Sud, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection du terrain de Châtillon – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le dossier établi par le département des bâtiments et des installations sportives.

Le terrain de Châtillon, ainsi que d'autres infrastructures, a été mis à disposition du comité d'organisation de la Fête cantonale bernoise de lutte 2014, ainsi qu'il en a d'ailleurs été en d'autres circonstances comparables. Si la journée de la Fête cantonale a connu un succès ensoleillé, elle a été précédée et suivie de conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, jamais connues depuis la mise en service du terrain de Châtillon. La mise en place et le démontage des infrastructures ont eu pour conséquence que l'état du terrain ne permet plus guère la pratique du football, et qu'une remise en état est nécessaire.

Des contacts ont eu lieu avec le comité d'organisation et celui-ci s'est engagé à participer aux frais liés à la remise en état à hauteur de CHF 12'000.-, dont à déduire CHF 4'000.- correspondant à la valeur d'un cheminement piétonnier entre la Patinoire et le Terrain complètement refait par le comité à l'occasion de la fête. Rappelons que si la mise à disposition du terrain était gratuite, les autres prestations communales (électricité, etc.) sont prises en charge par le comité d'organisation. Cela représente un montant de l'ordre de CHF 35'000.-. A titre de participation communale à cette fête, le Conseil municipal a décidé, sur préavis de la commission des finances, d'un versement unique de CHF 20'000.-. Dans les faits, ce montant sera porté en déduction de la facture communale pour les services commandés.

L'ampleur des travaux de réfection à effectuer a fait l'objet d'un examen attentif. En effet, depuis quelques années, le terrain de Châtillon présente quelques déformations de sa surface. Si celles-ci étaient acceptables pour une certaine pratique sportive, à tout le moins pour les entraînements, leur réparation avait cependant déjà été envisagée. D'ailleurs, le précédant plan financier présenté au Conseil de ville le 24 octobre 2013 prévoyait un montant de CHF 100'000.- en 2015 pour la réfection du terrain de Châtillon. L'examen attentif du terrain a permis de constater qu'aux déformations du terrain correspondaient des affaissements du drainage. Une réfection du terrain sans prise en compte du drainage manquerait son objectif. La totalité des coûts de réfection, qui comprend la livraison de terre (la terre dégrappée à l'occasion de la mise en chantier du Parc technologique III sera récupérée, ce qui est un avantage), sa mise en place pour constituer une pelouse avenante pour la pratique du sport ainsi que la réfection du système de drainage est devisée à CHF 180'000.-. Le terrain sera porté aux dimensions (100 x 64 mètres) permettant son homologation pour recevoir des matchs de 2^{ème} ligue interrégionale. Il continuera à être mis à disposition du FC Saint-Imier sans autre contrepartie que le paiement de l'éclairage (compte tenu de la contribution initiale versée par le FC Saint-Imier lors de la création du terrain de Châtillon) et des autres utilisateurs (écoles et sociétés) qui le souhaiteraient. Il offrira un niveau d'infrastructure sans comparaison avec celui qu'offraient jusqu'à présent les irrégularités du terrain de Châtillon. Il faut compter avec un délai de réalisation de l'ordre d'une année. La dépense a été portée au budget des investissements 2015. Elle sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du crédit sollicité et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt du dossier concernant la réfection du terrain de Châtillon et remercie son auteur. La nécessité de remise en état de cette zone ne fait aucun doute. Effectivement, son utilité pour les pratiques de sports n'est plus à prouver, et son état actuel ne laisse plus place à aucune perspective. Il nous semble que les travaux de réfection doivent, comme indiqué dans le rapport, prendre en compte tous les aspects pratiques, et qu'il est effectivement tout à fait judicieux de profiter de l'occasion pour corriger les soucis de drainage ainsi que pour porter ce terrain aux normes permettant de recevoir des matchs de 2^e ligue interrégionale. Par ailleurs, la participation financière pour laquelle le comité d'organisation de la Fête cantonale de lutte s'est engagé nous apparaît comme tout à fait justifiée au vu de l'état littéralement catastrophique dans lequel le terrain a été laissé suite à son exploitation dans les conditions météorologiques particulièrement défavorables. Dans ce cas précis, les conséquences de ce que nous pourrions presque appeler "une exploitation à tout prix" par le comité d'organisation de la Fête cantonale de lutte, ont été quelques peu atténuées par le fait qu'un projet antérieur de réfection existait, pour un terrain déjà mal en point. Il nous semble toutefois qu'une réflexion devrait être menée quant aux conditions de ce type de prêt à l'avenir, car nous serions bien plus embêtés si des cas semblables de grave détérioration se retrouvaient à l'avenir dans des zones moins sinistrées que celle-ci. Au vu de ce qui précède, la fraction alliance jurassienne approuve le crédit sollicité et son financement par autofinancement."

M. Sébastien Tschan, SOC : "La fraction socialiste a lu avec attention les explications fournies pour la rénovation du terrain de Châtillon. En effet, même avant la manifestation qui s'est déroulée dessus, le terrain devenait peu propice à la pratique du foot ou toute autre activité sportive. La Fête de lutte n'a que mis en évidence le fait que le terrain de Chatillon avait besoin d'un lifting en profondeur. Ne faire qu'une rénovation partielle serait une erreur puisque le drainage nécessite également une rénovation, mais ce drainage a un certain coût. Afin de continuer à offrir des infrastructures optimales et adéquates, la fraction socialiste accepte de libérer le montant de CHF 180'000.- pour la rénovation du terrain de Châtillon."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a lu attentivement la documentation relative à la réfection du terrain de Châtillon. Les travaux qui seront entrepris, même si le coût paraît élevé, apportent une valeur ajoutée aux infrastructures de notre cité. Aussi, nous souhaitons que le plus grand nombre de sociétés locales puissent bénéficier de la gratuité pour l'utilisation du terrain uniquement. Le coût de l'éclairage et des vestiaires étant à leur charge. Nous demandons en conséquence au Conseil municipal d'étudier cette possibilité qui ne doit pas représenter un montant important. Il est évident que les locataires externes doivent payer une location. Nous saluons également le "fair-play" dont fait preuve le locataire principal, soit le FC Saint-Imier, durant la longue période durant laquelle il ne pourra pas utiliser le terrain. De plus, nous demandons également qu'une planification des travaux soit faite, afin de réaliser dans le meilleur délai les travaux. Au vu de ce qui précède, le parti libéral radical, à l'unanimité, préavise favorablement le crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour la réfection du terrain de Châtillon, et son financement par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 180'000.-, figurant au budget des investissements, pour la réfection du terrain de Châtillon, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

11. Motions et interpellations

M. Thierry Spring, président : "J'ai reçu une interpellation sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Ascenseurs à la gare de Saint-Imier : 13 mois plus tard le permis de construire n'est toujours pas demandé. Le 15 août 2013, le Conseil de ville a accepté à l'unanimité le projet de construction d'ascenseurs à la gare de Saint-Imier. Un crédit d'engagement de CHF 541'000.- a été voté. Le canton devrait verser une subvention de CHF 85'000.-, et les CFF une éventuelle participation maximum de CHF 200'000.-. La dépense prévisible pour la commune est donc supportable. Suite à une question posée à la commission des finances, j'apprends officiellement le 29 septembre 2014 que la construction ne pourra pas commencer cette année. En effet, le permis de construire n'a pas encore été publié. Je déplore cet immobilisme et ce manque de rigueur dans la mise en œuvre d'une décision du législatif, sans compter que les victimes de cet attentisme sont les usagers du quai 3. Ces derniers continueront à porter leurs bagages sur deux étages d'escaliers très pentus, sans parler des personnes âgées. Saint-Imier est-ce bien la cité connue sous le nom de "Terre d'énergies et ConviviaCité" ? Je demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les démarches, dans l'ordre chronologique, qui ont été entreprises par le fonctionnaire en charge du dossier après la décision du Conseil de ville ?
2. Le calendrier de la réalisation des ascenseurs."

M. Stéphane Boillat, maire : "En préambule, à la réponse qui sera donnée par M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives en charge du dossier au niveau du Conseil municipal, je vais vous donner quelques indications au nom du Conseil municipal. L'interpellation en cause a été adressée au Conseil municipal le 29 septembre 2014, et elle a paru dans la presse le 30 septembre 2014. Jusqu'à présent, les interpellations n'étaient déposées qu'en séance du Conseil de ville. Selon le règlement du Conseil de ville, si elles sont communiquées au Conseil municipal avant sa séance du mardi précédent le Conseil de ville, il doit y répondre immédiatement. Le Conseil municipal a décidé de répondre à l'interpellation déposée le 29 septembre 2014 lors de la séance du Conseil de ville. La parution dans la presse de l'interpellation plusieurs semaines avant la séance, et donc avant la réponse, pourrait donner l'impression que le Conseil municipal répond tardivement à l'interpellation. Aussi, le Conseil municipal a décidé de solliciter le bureau du Conseil de ville pour fixer la pratique dans des cas tels que celui-ci. Il s'agit en particulier de savoir si une réponse peut ou non être communiquée avant la séance en cas d'interpellation publiée dans la presse."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour traiter tout ce qui concerne les discussions et négociations avec les CFF. Tout le dossier a été transmis au bureau d'ingénieurs, en qui nous avons entièrement confiance. A ce jour, nous avons reçu le dossier qui permet de déposer le permis de construire. Maintenant, il reste encore un certain nombre d'options qui doivent être discutées en commission. Ces discussions et décisions interviendront lundi 27 octobre 2014. Un point a été rajouté à l'ordre du jour, puisque c'est en date du 17 octobre 2014 que nous avons reçu le dossier complet. Une fois que les options auront été confirmées, le permis de construire sera déposé. Nous pouvons espérer des travaux au printemps de l'année prochaine, pour une inauguration lors de la belle saison."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie pour cette réponse. Je me réjouis d'observer de l'extérieur cette inauguration. J'aimerais également rebondir sur la déclaration de M. le maire. En disant, que dans le droit supérieur au Grand Conseil, les interpellations sont toujours déposées avant, et très souvent publiées dans la presse, et que personne n'attend que l'on y réponde avant la prochaine séance."

12. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

13. Petites questions

M. Thierry Spring, président : "Nous avons reçu plusieurs petites questions. Nous allons les traiter dans l'ordre d'arrivée."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Travail au noir. Le parti libéral radical est déjà intervenu une fois il y a 4 ans concernant le travail au noir sur le territoire de la commune de Saint-Imier. Le Conseil municipal est intervenu auprès de l'office compétent à Berne. Cependant, plusieurs personnes nous ont signalé que cette pratique continue à Saint-Imier. Il est utile de rappeler que le travail au noir a de nombreuses conséquences négatives qui nous concernent tous en fin de compte. Il s'agit notamment :

- La suppression du droit des travailleurs à des prestations des assurances sociales.
- Sous-enchère salariale et exploitation des travailleurs.
- La perte de recettes pour l'Etat, la commune et les assurances sociales.

D'autre part, nous constatons que les adeptes du travail au noir ne forment aucun apprenti ce qui est un danger pour assurer la relève de professionnels qualifiés. C'est pourquoi il est important de lutter de manière conséquente contre ce phénomène et de faire cesser cette pratique à Saint-Imier. Nous demandons une nouvelle fois au Conseil municipal d'intervenir auprès des autorités compétentes du canton."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais dire qu'il y a à Saint-Imier entre 2500 et 3000 emplois. Probablement plus de 200 entreprises. Je suis convaincu que la pratique du travail au noir est marginale et que la plupart de nos entreprises, services, et commerces, ne sont pas touchés par ce travail au noir. Je ne conteste pas qu'il peut y avoir évidemment des cas d'abus. La lutte contre le travail au noir appartient à des organes, et le Conseil municipal n'est pas un de ces organes. Donc, nous ne pouvons transmettre que des cas qui seraient connus et précis. Des interventions sans indications précises n'aboutiraient à aucun résultat. J'aimerais aussi dire que c'est le beco qui est en charge de surveiller et organiser le respect des prescriptions. Il y a la possibilité d'adresser les dénonciations auprès de cet organe chargé également des vérifications. Il faut dire aux personnes qui vous ont dit, ou qui ont connaissance de ces cas, qu'elles informent le beco. Nous sommes à disposition pour transmettre les formulaires adéquats qui sont dédiés à ce genre de situation."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci M. le maire pour votre réponse."

M. John Buchs, PLR : "Petite question intitulée : Gare CFF une image parfois consternante : On peut faire mieux. Souvent, le matin lorsque les premiers clients arrivent à la gare sur le quai 1 le spectacle est pour le moins désolant et consternant. En effet, malgré le travail des équipes de nettoyage des CFF "Rail Clean", on trouve de tout : bouteilles vides, bouteilles cassées, canettes en alu, papiers et restes de victuailles, mégots, vêtements abandonnés, et aussi des odeurs et traces d'urine. Le quai 1 est taché et souillé. Quelle triste image. Ce qui est affligeant, c'est le manque d'éducation et de respect du bien d'autrui par une minorité de clients. D'autre part, il nous a également été signalé que l'achat de billets auprès de l'entreprise responsable à la gare de Saint-Imier, laisse parfois à désirer. L'utilisation de l'automate n'est pas des plus simples pour les personnes qui n'ont pas l'habitude des écrans

tactiles. Nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès de la direction des CFF, afin qu'une solution soit trouvée aux problèmes soulevés."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le constat que vous faites est exact. Je pense qu'il est judicieux de le signaler aux CFF et voir si, dans le méli-mélo des responsabilités, on trouve le responsable qui pourra amener une solution qui est nécessaire."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour sa réponse."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste aimerait savoir si le rapport final de la commission de révision du statut du personnel est terminé."

M. Stéphane Boillat, maire : "Bientôt. Il est prévu, si tout se déroule correctement, qu'il puisse vous être transmis pour information lors de la prochaine séance de votre conseil. Nous avons encore une prochaine séance qui a été fixée pas plus tard qu'hier. Normalement vous aurez les conclusions pour la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet : "La fraction socialise demande que ce rapport soit présenté lors du prochain Conseil de ville pas seulement comme une information mais avec demande d'une approbation éventuelle. Cela nous paraît logique de procéder ainsi avant la nouvelle législature. Ce rapport contient des propositions de modifications importantes et nous aimerions savoir quelles seront les prochaines "règles du jeu" concernant le fonctionnement de la commune. La commission a planché sur ce vaste sujet depuis maintenant deux législatures. Le moment est venu d'être concret, au moins déjà, pour les grandes lignes."

Mme Talika Gerber, PLR : "Il y a une année, nous avons posé une petite question concernant l'avancement du Cyberparlement dans le Jura bernois. Nous avons voulu connaître le calendrier et le coût de ce projet. Nous aimerions savoir aujourd'hui qu'en est-il ?"

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse : "Le Cyberparlement se retrouve environ une fois tous les deux mois. Actuellement, il a été décidé d'envoyer à tous les jeunes du Jura bernois une feuille d'information leur demandant leur attrait, ou pas, pour un Cyberparlement. Nous en sommes là pour le moment."

M. Talika Gerber, PLR : "Je remercie Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse, pour les informations."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Lors du dernier Conseil de ville, la fraction alliance jurassienne a demandé une liste des motions encore en cours en cette fin de législature. Chacun a reçu cette liste et je vous en remercie. Il y a donc 5 motions encore ouvertes :

- Rester chez soi, le vœu de tout un chacun. D'avril 2010.
- Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics. De juin 2011.
- Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier. De juin 2011.
- Des vélos électriques à Saint-Imier. De décembre 2011.
- Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier. D'octobre 2013.

Est-ce que nous pourrions avoir un état de situation de celles-ci en cette fin de législature ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Les motions sont traitées par les différentes commissions concernées. Quelquefois par des commissions ad hoc. Actuellement, cela concerne deux motions, me semble-t-il. Cela dépend du travail des commissions. Je ne connais pas l'état d'avancement actuel du traitement des motions. Peut-être que les responsables peuvent donner plus d'informations. Nous pouvons demander un état de situation pour la prochaine séance."

M. Francis Daetwyler, SOC : "En tant que président de la commission temporaire chargée de traiter la Motion : Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics, je peux répondre que la commission aura tout prochainement une séance, et que le but de cette rencontre sera de finaliser le rapport à soumettre lors du prochain Conseil de ville."

M. Thierry Spring, président : "Mme Aurélie Juillerat, AJU, nous avons une proposition qui est de présenter un état de situation lors de la prochaine séance. Etes-vous d'accord avec cette proposition ?"

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Cela serait parfait."

14. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Eric Achermann, PLR, a demandé le pourcentage du coût total de la construction du PTSI III réalisé par les entreprises de Saint-Imier ainsi que les mesures concrètes prévues en matière d'énergies, en vue d'améliorer le potentiel d'être "Cité de l'Energie". Le PTSI III est construit par Crescentia SA, dont la Municipalité est l'actionnaire unique. Crescentia SA n'est pas soumise aux procédures de marché public. Les adjudications sont cependant faites dans l'intérêt bien compris de l'actionnaire et de la pérennité de la société. Il s'agit d'un investissement conséquent, supérieur à 8,5 millions de francs, que les locations des entreprises attendues devront rentabiliser. Une exécution au plus proche des budgets préétablis est un préalable à la réussite de ce projet. Aussi, il est procédé de la manière suivante : pour chaque poste de travaux, le Conseil d'administration (dont la composition correspond au Conseil municipal) établit une liste des entreprises qui seront appelées à soumissionner. Il veille à ce que les entreprises de la place figurent dans cette liste. Une fois les offres rentrées et analysées, le Conseil d'administration procède aux adjudications. Dans le cas d'espèce, cette procédure a été déjà menée pour les postes des travaux concernés par le début du chantier. Il s'agit des échafaudages, de la maçonnerie, des façades, de l'étanchéité du toit, des ascenseurs, des revêtements de sol, des installations électriques et des installations de chauffage et de ventilation. Dans certains cas, aucune entreprise imérienne n'effectue les travaux en cause (par exemple les ascenseurs). Sur les 8 postes de travaux où des entreprises imériennes sont actives et ont été sollicitées pour une offre, le résultat a été le suivant : pour 2 postes, les entreprises imériennes sollicitées n'ont pas retourné d'offres; pour 4 postes, les entreprises imériennes se sont vu adjudger les travaux; pour les 2 postes restants, pour des montants certes conséquents, l'adjudication a été faite à d'autres entreprises. Dans ces deux cas, c'est la différence de coûts qui a fondé la décision d'adjudication du Conseil d'administration. Dans un cas, la différence entre l'entreprise retenue et la première entreprise imérienne était supérieure à CHF 100'000.-; dans le second cas, la différence était supérieure à CHF 65'000.-. Si dans le premier cas, le pourcentage était bien plus faible, dans le second cas, le pourcentage de l'écart était supérieur à 25 %. Dans sa séance du 21 octobre 2014, le Conseil d'administration a décidé de la mise en soumissions d'une seconde série de travaux, portant sur la menuiserie, la plâtrerie, le carrelage, la peinture, le solaire et les alentours. Les entreprises imériennes concernées ont été appelées à déposer une offre. Nous espérons que la qualité des offres qui seront reçues permettra une adjudication locale des travaux. Toutefois, il est bien clair que les contraintes budgétaires ne permettent pas des adjudications lorsque les écarts sont

de CHF 100'000.- ou CHF 65'000.-. Le pourcentage des adjudications ne pourra être donné que lorsque tous les travaux auront été adjugés. Concernant les mesures en faveur des énergies, la démarche suivie est la suivante : il s'agit d'une préoccupation importante, qui a été prise en compte dès le début du projet. Il a été décidé de mettre l'accent sur l'isolation du bâtiment, afin de réduire la consommation d'énergie. Alors que les normes permettent une valeur limite jusqu'à 237 mégajoules par m², la construction réalisée atteindra seulement 128 mégajoules par m². De surcroît, 100 m² de panneaux photovoltaïques seront installés en façade Sud, à l'instar de ce qui a été réalisé sur l'extension du Parc technologique I, à la rue de la Serre. Si les finances le permettent, c'est-à-dire si les coûts de construction correspondent aux montants devisés, il est prévu d'installer 200 m² de panneaux photovoltaïques supplémentaires en toiture."

M. Eric Achermann, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces informations."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Suite à la petite question de Mme Talika Gerber, PLR, posée le 19 juin 2014, concernant la pérennité de Diatel SA au vu des changements de technologie qui est le passage au numérique, j'avais promis une réponse d'une page A4. La voici. Il faut d'abord préciser que depuis plusieurs années déjà, la fin de la diffusion des programmes TV en qualité analogique était annoncée. Partout, et par tous. La station de tête du télé-réseau Diatel, située à La Perrotte depuis 40 ans, ne permettait pas la diffusion d'un signal numérique, et les travaux et le matériel nécessaires à une telle diffusion représentaient un investissement trop important aux yeux du Conseil d'administration de Diatel. Après étude, il a donc décidé de renforcer son partenariat avec upc-cablecom, afin de bénéficier de l'offre de diffusion de chaînes en qualité numérique et haute définition, offre tout à fait concurrentielle avec celle proposée par son concurrent dont je ne citerai pas le nom, mais que vous connaissez et qui commence par "S" et finit par "M". Environ 70 programmes peuvent ainsi être actuellement captés sans décodeur supplémentaire, par tous les téléviseurs compatibles DVB-C. Pour les téléviseurs plus anciens, il est nécessaire d'installer un décodeur qui permet la réception d'environ 80 chaînes et de louer des films. Préciser aussi que dès le mois d'août 2012, les collaborateurs du télé-réseau ont convié tous les clients Diatel, par lettre d'invitation personnelle, à des séances d'information quant aux changements à venir, à la Salle de spectacles de Saint-Imier, des vendredis soir et samedis matins. Cette opération a été répétée en 2013, annoncée systématiquement par des annonces parues dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary. Malheureusement, nous ne pouvons que constater que ces séances d'information n'ont pas rencontré le succès escompté, et ce malgré la charge de travail supplémentaire conséquente pour les collaborateurs de Diatel, dont je salue ici publiquement la qualité du travail quotidien. Maintenant, doit-on en déduire que l'on ne se soucie du fonctionnement de sa TV que lorsqu'elle refuse de nous montrer ce que nous voulons voir... . En bref, quant à ce fonctionnement, je tiens encore à préciser que chaque quartier de Saint-Imier, y compris Les Savagnières, est relié en fibre optique; que les divers produits offerts par Diatel sont disponibles dans chaque immeuble et appartement raccordés; que le raccordement au télé-réseau permet de disposer de plusieurs téléviseurs dans le même appartement, sans perdre en qualité. Et qu'il est également possible de conclure des abonnements internet et téléphone, le télé-réseau offrant une large bande passante pour la transmission des données, et il n'y a donc pas d'interférence entre les prestations internet, téléphone et télévision. J'en conclus en disant que si la pérennité du télé-réseau Diatel est pour l'instant assurée à moyen terme, son Conseil d'administration se préoccupera tout prochainement d'une pérennisation à plus long terme, notamment en étudiant des collaborations accrues avec upc-cablecom."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour toutes ces informations."

15. Divers et imprévu

Il n'y a pas de divers et imprévu.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 42.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Le vice-chancelier :